

NE VOUS ENCOMBREZ PLUS LA VIE !

Afin de garder vos rues propres, le SIAVED propose un nouveau service gratuit

2 SOLUTIONS POUR VOS ENCOMBRANTS

1


L'APPORT EN DÉCHÈTERIES

Privilégiez la déchèterie en fonction de vos besoins : horaires et adresses disponibles sur notre site internet.

LA COLLECTE SUR APPEL

2

Attention, ce service est réservé aux particuliers.
Il n'y a plus de collecte en porte à porte, sur le territoire !

- Prenez rendez-vous au : **0 969 391 089** (appel non surtaxé) du **lundi au samedi de 08h00 à 18h00** (délai d'intervention sous 4 semaines).
- Précisez le descriptif complet des objets à collecter et le volume que cela représente (3m³ maximum par enlèvement, environ 3 petites remorques de voiture). 
- Suite à cet appel, un rendez-vous vous sera proposé. Il faudra sortir les encombrants devant votre domicile le jour de la collecte avant 08h00.

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.

AMIANTE

Dans le but de limiter les risques encourus, le SIAVED met en place un nouveau dispositif « amiante »

1

PRENDRE UN RDV

- Appelez le SIAVED au **0 800 775 537** du **lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**. (appel gratuit)
- Une personne vient à votre domicile afin d'estimer la quantité d'amiante à enlever avant démontage et vous donner quelques conseils.
- Le nombre de sacs «amiante» appelés «Big Bag» est défini selon le volume et un devis est établi pour la fourniture du (des) sac(s) (tarif : 15€ le «big bag»).



COLLECTE DE L'AMIANTE

2

Attention, dès la mise en place de ce système, l'amiante n'est plus accepté en déchèteries !

- Une fois le devis accepté, les sacs vous sont livrés. Il vous suffit ensuite de les remplir (le remplissage et le conditionnement est fait par vos soins).
- Déposez les sacs à l'endroit déterminé par la personne du SIAVED où ils seront collectés à la date convenue.



L'amiante est un matériau dangereux, le port d'une combinaison, de gants et d'un masque est VIVEMENT CONSEILLÉ !

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.